publié le 10 février 2023

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20230123-2023_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2023-04

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022

Le Vingt-Trois Janvier 2023 à 14 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents et pouvoirs : 20
Quorum : **16**
Date de convocation : 16 Janvier 2023

Présents :
- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Madame DURAND-GABORIT Anne – Maire de Ligny le Ribault
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Châlette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé - Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Madame LEVY Véronique – Maire de Aulnay la Rivière
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental
- Madame FLEURY Line – Vice-Présidente du Conseil Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- Madame MARTIN Valérie	à	Monsieur FEVRIER Albert
- Madame MELZASSARD Corinne	à	Madame DURAND-GABORIT Anne
- Monsieur CHOUIN Stéphane	à	Monsieur PELLE Jean-Michel
- Monsieur CAMMAL Francis	à	Madame FLEURY Line
- Madame MARTIN Pauline	à	Madame GALZIN Florence

Etaient absents et excusés :
Monsieur RAT Emmanuel – Monsieur RIVIERE William – Madame TESSIER Muriel – Monsieur NERAUD Frédéric – Monsieur BOURILLON Christian – Madame RASTOUL Isabelle – Monsieur LACROIX Bruno – Monsieur JACQUET David – Madame GAY Catherine – Monsieur GRANDPIERRE Alain.

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20230123-2023_04-DE

Madame COMTE, Payeuse Centre Val de Loire et Loiret, était présente à la réunion.

Madame la Présidente expose que l'instruction comptable M832 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Il est cependant permis de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public), les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022 (établis par l'ordonnateur) et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2022	3 169 592,09	3 772 332,49	602 740,40
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2022)			**998 636,81**
	Résultats à affecter			**1 601 636,81**
Section d'investissement	Résultats propres à 2022	136 806,61	165 196,73	**28 390,12**
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2022)			**-10 471,90**
	Solde global d'exécution			**17 918,22**
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2022 (y compris RAR en Fct et Invt)				**1 601 636,81**
Reprise anticipée 2023	Excédent de fonctionnement capitalisés (1068 RI)			0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001			17 918,22
	Report en fonctionnement en recettes RF 002			1 601 636,81

Il est précisé que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2023.

Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 602 740 euros, dû notamment à :

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20230123-2023_04-DE

- Des recettes plus importantes que prévues sur les cotisations obligatoires et additionnelles ;
- Des remboursements de prestations également plus importantes (augmentation du point d'indice répercuté sur les recettes fondées sur la masse salariale des collectivités) et des facturations complémentaires (remboursement des visites médicales non-honorées) ;
- La non-inscription en rattachements 2022, comme les années précédentes, des décharges d'activités syndicales, incertaines.

Le résultat d'investissement est excédentaire de 17 918 euros, contrairement à l'année précédente qui voyait un résultat négatif de 10 471 euros.

Résultat global de la section de fonctionnement 2022	1 601 636,81
Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	17 918,22
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2022	- 0
Excédent de Fonctionnement capitalisé (1068)	0
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001	17 918,22
Solde du résultat de fonctionnement (compte 002 RF)	1 601 636,81

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le conseil d'administration constate et approuve à l'unanimité ces résultats.

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 02 FEV. 2023

La Présidente

Florence GALZIN

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le
ID : 045-284500261-20230123-2023_04-DE